Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 045-214501470-20250630-DEL2025_066-DE

Ville de Fleury-les-Aubrais

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Délibération n°2025_066

17) Aide à la mobilité des jeunes Fleuryssois et Fleuryssoises de 16 à 25 ans - Pass' Engagement Mobilité

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais, convoqué le **23 juin 2025**, s'est légalement réuni, dans la salle du conseil en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Carole CANETTE, Maire.

Présent·e·s :
Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, Mme Evelyne PIVERT, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Martine ROUET-DAVID, Mme Barbara NUGOU, M. Philippe RICHARD, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, M. Maxime VITEUR, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

Absent·e·s avec procuration :
Mme Mélanie MONSION (donne pouvoir à Mme Christelle BRUN-ROMELARD), M. Benjamin DELAPORTE (donne pouvoir à Mme Guylène BORGNE), M. Michel BOITIER (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), M. Alain LEFAUCHEUX (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à M. Bernard MARTIN), M. Sébastien VARAGNE (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à M. Johann FOURMONT), Mme Sandra DINIZ SALGADO (donne pouvoir à M. Maxime VITEUR)

Absent·e·s :
Mme Sandra SPINACCIA, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

M. Patrice AUBRY remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux	: 35
Nombre de présents	: 25
Nombre de conseillers votants	: 33

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 045-214501470-20250630-DEL2025_066-DE

ENFANCE - JEUNESSE

17) Aide à la mobilité des jeunes Fleuryssois et Fleuryssoises de 16 à 25 ans - Pass' Engagement Mobilité

Mme Carole CANETTE, Maire, expose

Dans le cadre de sa politique jeunesse et plus spécifiquement des axes stratégiques « Transport » et « Autonomie », la Ville de Fleury-les-Aubrais entend soutenir l'autonomie et la mobilité des jeunes Fleuryssois et Fleuryssoises, âgés de 16 à 25 ans, en leur proposant un accompagnement adapté à leurs besoins de déplacement.

Le dispositif d'aides à la mobilité vise à encourager l'insertion, la formation, l'accès à l'emploi, mais aussi les démarches de la vie quotidienne des jeunes, tout en favorisant la mobilité douce et l'engagement citoyen local. Il participe ainsi au développement de moyens de transport accessibles, durables et solidaires sur le territoire communal.

Les aides ne sont pas soumises à conditions de ressources, mais requièrent un engagement citoyen de 20 heures, à effectuer lors de temps forts en lien avec la vie locale, en collaboration avec les services municipaux.

Ce dispositif prévoit deux types d'aides financières :

- Une aide au financement du permis de conduire B, d'un montant forfaitaire de 300 €, versée directement à l'auto-école choisie par le bénéficiaire (sous réserve d'une convention signée avec la Ville) ;

- Une aide à l'achat d'un vélo (neuf ou d'occasion, mécanique ou électrique), prise en charge à hauteur de 80 % du prix TTC, dans la limite de 300 €, auprès d'un vélociste recommandé par la Ville.

Les aides ne sont pas cumulables entre elles, mais peuvent l'être avec d'autres dispositifs.

Le règlement d'attribution annexé à la présente délibération précise les critères d'éligibilité, les modalités de candidature, d'instruction et de versement des aides, ainsi que les engagements attendus des bénéficiaires. Il encadre également les conditions de refus ou d'annulation de l'aide en cas de manquement aux obligations.

Ce dispositif traduit la volonté municipale de favoriser l'autonomie des jeunes, de valoriser leur implication citoyenne et de promouvoir des mobilités durables sur le territoire de Fleury-les-Aubrais.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission 1 (éducation - petite enfance - jeunesse - sport - handisport - culture - vie associative - évènementiel - mémoire - patrimoine historique) du 2 juin 2025,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve le dispositif d'aides à la mobilité « Pass' Engagement Mobilité » et son règlement d'attribution,

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 045-214501470-20250630-DEL2025_066-DE

- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer les documents afférents à sa mise en œuvre, notamment les conventions avec les prestataires partenaires et les chartes d'engagement avec les bénéficiaires.

Adopté à la majorité par 25 voix pour et
8 abstention(s) : Mme MULLER, M. SILLY, Mme DINIZ SALGADO, M. VITEUR, M. LE BEUZE, M. BLANCHET, M. KUZBYT, Mme BOUR

Pour extrait certifié conforme.

Fleury-les-Aubrais, le 2 juillet 2025

Pour la Maire,
La Directrice générale des services
Florence FRESNAULT

VILLE DE FLEURY-LES-AUBRAIS (Loiret)

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le : 02/07/2025
Publié le : 04/07/2025

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- Date de sa publication.
- Saisine possible par l'application informatique « télérecours citoyens » sur le site internet https://www.telerecours.fr